



13 mars 2020

## **Mesures de prévention concernant la COVID 19 ou autrement appelé le coronavirus**

En lien avec les récentes informations et recommandations émises par le gouvernement du Québec, le ROHQ recommande à ses membres de mettre en place les mesures de prévention suggérées, notamment celles liées aux mesures d'hygiène, et ce, à la fois pour les employés que pour les clientèles. Chaque direction d'OH est appelée à évaluer sa situation et à planifier les actions qu'elle pourra mettre en place.

Considérant que des questions liées à la prestation de service dans les OH sont à évaluer et à préciser, le ROHQ est en communication avec la SHQ et des directives devraient être transmises par la SHQ d'ici la fin de la journée.

Dans l'attente de ces précisions, soyez assurés que le ROHQ reste à l'affût des autres mesures qui seront annoncées, s'il y a lieu, par les deux paliers de gouvernement.

Entre-temps, nous vous invitons à appliquer les mesures nécessaires proposées en matière de santé publique :

- Lavez-vous les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Observez les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez :
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes.
- Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.
- Si vous êtes malade, évitez le contact avec les personnes plus vulnérables, dont les personnes âgées et les personnes ayant une maladie chronique. Par exemple, évitez de rendre visite aux personnes hospitalisées, aux personnes hébergées dans les centres d'hébergement de soins de longue durée ou dans les résidences privées.
- Éviter le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégier l'usage de pratiques alternatives.

Chaque personne a un rôle à jouer afin de diminuer les risques de propagation des virus.

Si vous éprouvez de l'inquiétude ou de l'anxiété par rapport au coronavirus, vous pouvez communiquer avec le service de consultation du gouvernement : **1 877 644-4545**

Pour en savoir plus sur les mesures préventives : suivre ce [lien](#)

*Source : Gouvernement du Québec*

### **Informations sur la tenue du congrès annuel du ROHQ 2020, la rencontre des intervenants sociocommunautaires et les formations prévues**

À la suite de l'évolution et les décisions gouvernementales qui pourraient être prises dans les prochains jours ou prochaines semaines entourant le COVID-19, nous tenons à vous informer que le ROHQ prendra une décision dans la semaine du 30 mars quant au report ou non de la RIS et du congrès annuel.

Les formations prévues les 29-30 avril et le 12 mai demeurent au calendrier pour le moment puisque les participants sont d'aux maximum 50 personnes. Toutefois, si un changement devait avoir lieu, il serait également communiqué dans la semaine du 30 mars prochain.



L'équipe du ROHQ